

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 2 décembre 2013, à 20:00 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Mesdames les Conseillères Louise Sénécal et Nancy Lessard, Messieurs les Conseillers, Xavier Bouhy, Marco Poulin et Gino Vachon, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Était absent : Monsieur Jérôme Bélanger.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire récite une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

191-2013

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Marco Poulin,
Secondé par Monsieur Xavier Bouhy,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, que l'ordre du jour de
la présente session soit adopté tel que
présenté.

ADOPTÉ

192-2013

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Proposé par Monsieur Gino Vachon,
Secondé par Madame Nancy Lessard,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, que le procès-verbal de
la séance régulière du 12 novembre 2013 soit
adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

193-2013

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROJET JEUNESSE TRAVAIL

ATTENDU la demande d'aide financière du Projet Jeunesse Travail de notre Municipalité, pour les jeunes de 12 à 17 ans.

ATTENDU que le Projet Jeunesse Travail demande 1.00 \$ per capita.

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,
Secondé par Madame Louise Sénécal,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accorder 1.00 \$ per capita pour le Projet Jeunesse Travail, soit un montant de 2 489,00 \$.

ADOPTÉ

194-2013

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - T.C.S.V.

ATTENDU la demande de T.C.S.V. pour avoir une aide financière.

Proposé par Monsieur Marco Poulin,
Secondé par Madame Louise Sénécal,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor participera pour un montant de 1 250,00 \$ pour l'année 2013-2014 en guise de participation financière.

ADOPTÉ

195-2013

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CENTRE D'ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE ET DE PRÉVENTION DU SUICIDE BEAUCE-ETCHEMIN

ATTENDU la demande d'aide financière du Centre d'Écoute Téléphonique et de Prévention du Suicide Beauce-Etchemin.

ATTENDU que le C.E.P.S. Beauce-Etchemin demande une aide financière de 0.15\$ per capita.

Proposé par Monsieur Gino Vachon,
Secondé par Monsieur Xavier Bouhy,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-Victor accorde au C.E.P.S. Beauce-Etchemin un montant de 250,00 \$ en guise de participation financière.

ADOPTÉ

196-2013

MANDAT À LA FIRME COMPTABLE BLANCHETTE VACHON

ATTENDU que les régularisations qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la Municipalité de Saint-Victor pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal.

Proposé par Monsieur Gino Vachon,
Secondé par Monsieur Xavier Bouhy,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser Monsieur Marc Bélanger, Directeur Général, à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste « Montant à pourvoir dans le futur » nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

ADOPTÉ

197-2013

**MANDAT À LA FIRME COMPTABLE BLANCHETTE
VACHON - T.E.C.Q.**

Proposé par Monsieur Marco Poulin,
Secondé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, de mandater la firme
Blanchette Vachon à faire la reddition de
compte et de préparer le rapport audit pour
le T.E.C.Q.

ADOPTÉ

198-2013

RÈGLEMENT NUMÉRO 107-2013

Aux fins de dispenser la Municipalité de
Saint-Victor d'ouvrir et d'entretenir un
chemin d'hiver conduisant seulement à des
propriétés inhabitées entre le 01 décembre
2013 et le 01 avril 2014, soit une partie
de chemin du 4^{ème} Rang Sud, située entre les
lots 427 et 436 inclusivement, du cadastre
de la paroisse de Saint-Victor, de la Route
Groleau qui est située entre les limites de
Sacré-Coeur-de-Jésus, entre les lots 544 et
295, et le cul-de-sac qui est situé entre
la sucrerie de Monsieur Daniel Lessard et
la résidence de Madame Fleur-Ange Jolicoeur
et une partie du Rang 6 du cadastre de la
paroisse de Saint-Victor.

ATTENDU qu'avis de motion du présent
règlement a été donné le 12 novembre 2013.

Proposé par Monsieur Marco Poulin,
Secondé par Monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, que le règlement numéro
107-2013 soit adopté.

EN CONSÉQUENCE, le Conseil de la
Municipalité de Saint-Victor ordonne et
statue par le présent règlement comme suit:

ARTICLE 1 Le préambule du présent
règlement en fait partie
intégrante.

ARTICLE 2 La Municipalité de Saint-
Victor est dispensée d'ouvrir
et d'entretenir pour l'hiver

une partie du chemin du 4^{ème}
Rang Sud située entre les lots
427 et 436 inclusivement, de
la Route Groleau qui est
située entre les limites de
Sacré-Coeur-de-Jésus et Saint-
Victor entre les lots 544 et
295 inclusivement, et le cul-
de-sac qui est situé entre la
sucrierie de Monsieur Daniel
Lessard et la résidence de
Madame Fleur-Ange Jolicoeur et
une partie du Rang 6, du
cadastre de la paroisse de
Saint-Victor.

ARTICLE 3 La période de fermeture du
chemin nommé à l'article 2 du
présent règlement s'étend du 01
décembre 2013 au 01 avril 2014.

ARTICLE 4 Le règlement numéro 107-2013
entre en vigueur conformément à
la Loi.

Adopté le 2 décembre 2013.

LE MAIRE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

JONATHAN V. BOLDUC

MARC BÉLANGER

199-2013

BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014 O.M.H.
SAINT-VICTOR - APPROBATION PAR LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR

ATTENDU les prévisions budgétaires de
l'Office Municipal d'Habitation de Saint-
Victor pour l'année 2014.

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,
Secondé par Madame Louise Sénécal,

Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, que la Municipalité de
Saint-Victor approuve le budget de l'Office
Municipal d'Habitation de Saint-Victor pour
l'année financière 2014 présentant des

revenus de 51 437 \$ et dépenses de 99 801 \$ et un déficit devant être de 48 364 \$ soit adopté, tel déficit devant être partagé à raison de 10% par la Municipalité de Saint-Victor soit 4 836 \$.

ADOPTÉ

200-2013

COMPTES DE TAXES NON-PAYÉS

Proposé par Monsieur Gino Vachon,
Secondé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal approuve l'état mentionnant les personnes endettées, pour taxes municipales, envers la Municipalité de Saint-Victor préparé en vertu des articles 1022 et suivants au Code Municipal. Il est également résolu de mandater le Directeur Général/secrétaire-trésorier pour transmettre à la M.R.C. Robert-Cliche l'état des immeubles à être vendus pour taxes municipales dues.

ADOPTÉ

201-2013

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER 2014 - SÉANCE DU CONSEIL

ATTENDU que l'article 148 du Conseil Municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Proposé par Monsieur Marco Poulin,
Secondé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le calendrier, ci-après, soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil Municipal pour 2014, qui se tiendront le **LUNDI** et qui débiteront à **20 HEURE** soit :

13 janvier	7 juillet
3 février	4 août
3 mars	8 septembre
7 avril	6 octobre
5 mai	3 novembre
2 juin	1 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié, par le Directeur Général, conformément à la Loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉ

202-2013

AVIS DE MOTION - CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

Le conseiller, Monsieur Gino Vachon, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une séance subséquente aux fins d'adopter le code d'éthique et déontologie pour les élus municipaux.

203-2013

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - MONSIEUR LUC BIZIER

ATTENDU la demande de dérogation mineure, de Monsieur Luc Bizier, pour la construction d'un muret au 163 rue de la Presqu'île à Saint-Victor.

Proposé par Madame Louise Sénécal,
 Secondé par Monsieur Xavier Bouhy,
 Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, qu'après les recommandations des membres du Comité consultatif d'Urbanisme, que le Conseil Municipal accepte la dérogation mineure de Monsieur Luc Bizier, au 163 rue de la Presqu'île à Saint-Victor, pour la construction d'un muret soit, plus ou moins 5 mètres de longueur dont la norme exigée est de 2 mètres. Cette dérogation demandée est de 3 mètres soit un écart de 33%.

ADOPTÉ

204-2013

**MANDAT À PARENT DOYON RANCOURT, AVOCAT -
BAR SAINT-VICTOR**

Proposé par Monsieur Gino Vachon,
Secondé par Monsieur Xavier Bouhy,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, de mandater Me Jérôme
Poirier de l'étude Parent, Doyon, Rancourt
& associés, avocats d'amender les
procédures qu'il avait prises contre Bar
St-Victor Inc. dans le dossier 350-17-
000091-127, de façon à demander la
démolition du bâtiment visé, étant donné
que le bâtiment est dans un état tel qu'il
peut mettre en danger les personnes et
qu'il a perdu plus de la moitié de sa
valeur par vétusté.

ADOPTÉ

205-2013

MANDAT À LA FIRME GÉNIVAR

Proposé par Monsieur Marco Poulin,
Secondé par Madame Nancy Lessard,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, de mandater la firme
Génivar de préparer les plans et devis de
la vidange des boues de l'étang no 2 de la
Municipalité de Saint-Victor.

ADOPTÉ

206-2013

MANDAT ROCHE INGÉNIEURS CONSEIL

Proposé par Monsieur Marco Poulin,
Secondé par Madame Nancy Lessard,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, de mandater la firme
Roche Ingénieurs Conseils pour la révision
du mode d'aération des étangs pour un
montant de 3 500,00 \$ soit :

- Acquisition des données.
- Établissement des statistiques
d'opération des dernières années à
partir des données SOMAE.

- Modélisation des étangs sur le modèle cinétique d'Eckenfelder.
- Calcul des besoins en oxygène et en aération.
- Activité d'évacuation des économies potentielles résultant du changement de mode d'aération.
- Rapport

207-2013

PRIX RURALIA-DESJARDINS

ATTENDU QUE Solidarité rurale du Québec et le Mouvement Desjardins attribuent annuellement le Prix Ruralia-Desjardins, afin de reconnaître les efforts consentis par des communautés rurales en la réalisation d'un projet significatif pour leur milieu.

ATTENDU QUE le comité J'encourage mon village réalise des événements consistant à promouvoir les entreprises de Saint-Victor, leurs produits et services d'une façon novatrice et fort attrayante, le tout stimulé par le remarquable dynamisme de ses trois promotrices.

ATTENDU QUE le comité J'encourage mon village souhaite déposer sa candidature au prix Ruralia-Desjardins 2014 pour la réalisation de ses événements locaux.

EN CONSÉQUENCE, il est :

Proposé par Monsieur Gino Vachon,
 Secondé par Monsieur Marco Poulin,
 Et résolu, à l'unanimité des
 membres du Conseil, de mandater les
 promotrices du comité J'encourage mon
 village à déposer le dossier de candidature
 au Prix Ruralia-Desjardins et à signer tous
 les documents s'y rattachant.

ADOPTÉ

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,
 Secondé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des
 membres du Conseil, que la liste des comptes
 soit approuvée et adoptée pour paiement :

Hydro-Québec	2 009.61 \$
Téléphone Saint-Victor	734.16 \$
Telus Mobilité	373.99 \$
Hydro-Québec	7 492.13 \$
Ass. des riv. du Lac aux Cygnes	915.00 \$
Nathalie Poulin	20.33 \$
Noémie Lessard	106.17 \$
Poste Canada	209.63 \$
André Ruel	1 910.00 \$
Cordonnerie Bureau	245.99 \$
Outillages S. Bilodeau	36.51 \$
Alliance COOP	8 359.00 \$
Robitaille Équipement	4 823.78 \$
DEBB	193.43 \$
Magasin COOP	879.91 \$
Distribution Praxair	35.03 \$
Cent. Élect. de Beauce	201.75 \$
AQLPA	100.00 \$
Garage Marc Bureau	751.41 \$
Garage Alain Bolduc	477.81 \$
Pro	35.93 \$
Véhicules Inpak	11 811.80 \$
Centre de l'aspirateur	152.58 \$
Biolab	429.73 \$
Centre du Camion (amiante)	1 239.83 \$
Ateliers FLPH	1 060.09 \$
M.R.C. Robert-Cliche	19 168.66 \$
Pièces Universelles	37.25 \$
Veilleux et Fils	40.46 \$
Pneus Beaucerons	2 035.33 \$
Hercule Fortin Inc.	178.44 \$
Ind. de Ciment la Guadeloupe	582.92 \$
Poulin Excavation	109.23 \$
Sifto	6 497.34 \$
Wajax	176.00 \$
Garage Bizier	714.27 \$
Pitney Works	229.95 \$
Daniel Cliche, Avocat	182.96 \$

Fédération des Municipalité	10.85 \$
Hydraulique Service	158.04 \$
Veolia	931.30 \$
Excavation Pamphile Rodrigue	555.27 \$
Festivités Western	279.25 \$
Centre Laser du Parc	16.04 \$
Centre du Camion (Beauce)	296.99 \$
Orizon Mobile	73.32 \$
Serrurier Rancourt	17.24 \$
Fond d'information	20.00 \$
Gaz Métro	1 026.23 \$
Const. Paul Eugène Turcotte	4 898.80 \$
Signalisation Lévis	173.04 \$
AquaBeauce	32.00 \$
ECCE TERRA	287.44 \$
Injection Gosselin	4 418.36 \$
CWS	2 150.26 \$
Linde	410.59 \$
Solutions GA	24.43 \$
Pro du CB	82.67 \$
Extincteurs de Beauce	516.18 \$

ADOPTÉ

209-2013

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,
 Secondé par Monsieur Marco Poulin,
 Et résolu, à l'unanimité des membres
 du Conseil, que la séance soit levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

JONATHAN V. BOLDUC

MARC BÉLANGER